

Les grands principes de la consolidation

	Durée	2 Jours - (14 Heures)		Modalité d'accès	Les inscriptions à cette formation doivent se faire en nous contactant par téléphone au 01 34 25 80 37 par mail à contact@pyramidia.fr ou via notre formulaire de contact .
	Pré-requis	Connaissances en comptabilité générale		Date	Voir convention
	Public	Chef d'entreprise, Responsable service comptable, Directeur/Assistant administratif et financier		Lieu	Voir convention
	Intervenants	Formateur spécialisé en comptabilité		Délai d'accès	Définir avec l'entreprise
	Nb participants	1 à 5		Accessibilité	L'organisme de formation étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap
	Prix	Voir convention		Obligations réglementaires	Aucune

Méthode pédagogique :

Formation structurée en modules indépendants comprenant chacun trois phases : présentation d'une situation d'usage, explications des méthodes et outils logiciels nécessaires, mise en pratique par les stagiaires sur des cas types et/ou sur des cas typiques de l'entreprise. Utilisation des documents de l'entreprise comme modèle.

Outil pédagogique :

Supports papiers

Évaluation :

Exercices de validation en continu et des appréciations tout au long de la formation : une note en pourcentage avec grille d'évaluation d'entrée et de sortie + Evaluation de la satisfaction du stagiaire par un questionnaire.

Validation :

Attestation de fin de stage

OBJECTIF

Connaître le cadre réglementaire de la consolidation
Déterminer le processus de consolidation et le mettre en œuvre
Maîtriser les retraitements de base en normes françaises

PROGRAMME

JOUR 1 :

La réglementation des comptes consolidés

- La consolidation : enjeux définition, objectifs
- Les normes applicables
- Le groupe : les relations existantes entre les sociétés, les notions de pourcentage d'intérêt et de contrôle, les différents types de contrôle.
- La présentation des méthodes de consolidation

L'organisation de la consolidation

- Les étapes du processus de consolidation
- Les moyens à mettre en œuvre : calendrier, élaboration et envoi des liasses de consolidation, choix du progiciel de consolidation
- Consolidation directe ou par paliers
- Décentralisation de la consolidation ; organisation, mise en place d'instructions à l'attention des filiales

JOUR 2 :

Les opérations courantes de consolidation

- Les retraitements d'homogénéisation et de nature fiscale
- Les méthodes comptables préférentielles données par le PCG
- L'élimination des titres et le partage des capitaux propres entre le groupe et les minoritaires
- La définition de l'écart d'acquisition ou du « GOODWILL »
- La notion de fiscalité différée
- L'élimination des opérations réciproques
- La présentation des comptes consolidés